

Ajournement

La vaste majorité des 2 900 personnes qui ont émigré de la Roumanie au Canada en 1994 l'ont fait selon le procédure normale de l'extérieur du Canada. En fait, en 1993, 3 300 personnes sont venues de la Roumanie au Canada.

Je voudrais répondre aux souhaits du député en souhaitant moi aussi à monsieur le Président, au député et à toutes les autres personnes ici présentes un très agréable congé de Pâques.

Le vice-président: Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la motion d'ajournement est adoptée d'office. La Chambre s'ajourne à 11 heures, le lundi 24 avril 1995.

Joyeuses Pâques et Happy Easter à tout le monde.

(La séance est levée à 18 h 44.)
